



JOURNÉE D'ACTUALITÉ

Jeudi 19 septembre
2019

La loi ELAN
et ses
implications
pour les SCoT

En présentiel et en
visioconférence à
Clermont Ferrand,
Saint - Martin
d'Hères et Lyon



EN PARTENARIAT

AVEC LA



La loi ELAN et ses implications pour les SCoT

Date : Le jeudi 19 septembre 2019

Horaires : 9h00 - 16h30

Problématique :

Suite à la publication de la loi ELAN (Loi portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), les SCoT ont connu et vont connaître des évolutions majeures :

- retour de l'obligation de produire un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC),
- limitation et simplification, à compter du 1^{er} avril 2021 des obligations de compatibilité et de prise en compte pour les documents d'urbanisme,
- adaptation de l'objet, du périmètre et du contenu du SCoT à compter du 1^{er} avril 2021.

Ces évolutions impactent les réflexions et pratiques des chargés de mission des SCoT, des agentes et agents des collectivités en charge d'un plan ou programme de politique publique, des élues et élus.

Ainsi, cette journée sera l'occasion de faire un point juridique sur ces évolutions et en particulier les ordonnances en cours de rédaction, et d'aborder plus spécifiquement, au travers de témoignages, les relations actuelles entre SCoT et PLUi.

Dans un souci de proximité, cette journée alternera des temps présentiels et en visio-conférence dans les trois délégations du CNFPT : Clermont-Ferrand, Grenoble (Saint-Martin-d'Hères) et Lyon. Ainsi les participantes et les participants assisteront à l'ensemble des débats sur chacun des sites.

Objectifs de la journée :

Cette journée vise à :

- Décrypter et analyser les changements induits par la loi ELAN,
- Suivre l'état d'avancement des ordonnances en cours de rédaction,
- Approfondir l'impact de la loi ELAN sur le développement du commerce,
- S'inspirer de belles pratiques de notre territoire Auvergne Rhône-Alpes,
- Repérer des facteurs déterminants pour une gouvernance efficace entre acteurs et actrices des SCoT et des PLUi.

Le format de la journée laissera une grande place aux temps d'échanges et aux débats, nourris des divers témoignages des participantes et participants.

Programme :

9h00 - 11h00 : La loi ELAN : quels impacts pour les territoires ?

Intervention de Laurent Ducroux, gérant *du Cabinet DL Avocats* - depuis Clermont-Ferrand.

11h00 - 11h15 : Pause

11h15 - 12h15 : La loi ELAN et ses implications sur l'urbanisme commercial

Intervention de Gaëlle Bonnefoy-Cudraz, *CCI Lyon Métropole*, responsable activité urbanisme commercial depuis Lyon.

12h15 – 12h45 : Point sur les ordonnances de modernisation des Scot et de simplification des normes

Intervention de Stella Gass, Directrice de la *Fédération Nationale des SCoT* - depuis Lyon.

12h45 - 14h00 : Pause déjeuner

14h00-14h30 : Actualité de la Fédération Nationale des SCoT et principales conclusions de la publication « SCoT et PLUi »

Stella Gass, Directrice de la *Fédération Nationale des SCoT* - depuis Lyon.

14h30-16h30 : Vivre l'articulation SCoT/PLUi : analyse critique et retour d'expériences sur la gouvernance

1^{er} témoignage, Vanessa Luciani, directrice du *Syndicat Mixte du Grand Clermont* et un représentant d'un PLUi - depuis Clermont-Ferrand.

2^{ème} témoignage, Marie-Christine Evrard, directrice du *Syndicat Mixte du Scot Nord Isère* et un représentant d'un PLUi - depuis St Martin-d'Hères.

16h30 : Bilan dans chacune des délégations

Public concerné : Chargés et chargées de mission SCoT, agentes et agents territoriaux impliqués dans les réflexions SCoT/PLUi, élues et élus, agentes et agents de l'Etat.

Modalités d'inscription et logistique :

Cette journée est proposée à l'ensemble des agentes et agents de la FPT de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est également ouverte aux élues, élus et aux personnes hors FPT par l'intermédiaire de notre partenaire : la FNSCOT.

Cette journée se déroule dans chacun des trois sites du CNFPT énoncés précédemment. Vous pourrez interagir avec les intervenants et participants de chaque site grâce à la visio-conférence.

Merci d'être attentif au moment de l'inscription au lieu que vous choisirez (voir tableau ci-dessous). Sur chacun des sites, vous serez accueillis par un personnel du CNFPT.

Pour faciliter l'organisation de cette journée, merci de vous inscrire
avant le 10 septembre 2019

Pour les agentes et agents territoriaux

Les inscriptions sont faites obligatoirement sur la plateforme d'inscription en ligne [cliquez ici](#) - Prendre contact avec votre service formation.

Lieux - CNFPT	Codes sessions pour les inscriptions	Contacts
Délégation d'Auvergne 42-44 rue Auger 63011 Clermont-Ferrand	03 F1915 001	Sarah James , Conseillère formation sarah.james@cnfpt.fr Nicolas Conort, Assistant formation 04 73 74 56 49 nicolas.conort@cnfpt.fr
Délégation de Rhône-Alpes Grenoble Domaine Universitaire 440 rue des Universités 38402 Saint-Martin-d'Hères	21 F1915 002	Sandrine Gourin , Conseillère formation sandrine.gourin@cnfpt.fr Samia Nemir, Assistante formation 04 76 15 01 28 samia.nemir@cnfpt.fr
Délégation de Rhône-Alpes Lyon 18 rue Edmond Locard 69005 Lyon	22 F1915 003	Danièle Vulliet , Conseillère formation daniele.vulliet@cnfpt.fr Julie Freitas, Assistante formation 04 72 32 43 36 julie.freitas@cnfpt.fr

Pour les élues, élus et personnes extérieures à la FPT

Inscription auprès de la Fédération Nationale des SCoT avec le lien suivant : [cliquez ici](#).

Il n'est pas demandé de participation financière.

Contact : Laetitia Caplier, assistante au SEPAL (référént régional de la Fédération Nationale des SCoT) - lcaplier@grandlyon.com - 04 26 99 34 02

Une convocation sera adressée aux inscrites et inscrits par courriel avec le plan d'accès au lieu de formation et les modalités d'organisation.

Les frais de transport ne sont pas pris en charge.